

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 juillet 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, M. Constant, M. Monot, Mme Girardet, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 04-03 du 7 juillet 2022

RÉNOVATION DES CRÈCHES DÉPARTEMENTALES – PERCEPTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention n° 21-202, la convention n°21-203, la convention n°21-204, la convention n°21-205, la convention n°21-206 et la convention n°21-207 relative à la rénovation des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Vu la délibération du Conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-IX-03 du 18 juin 2020 relative au schéma de la petite enfance et de la parentalité 2020-2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- AUTORISE la perception par le Département d'une subvention de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis d'un montant total de 1 003 332,79 euros au titre des travaux de rénovation de six crèches départementales repartis ainsi :

- Bernard Mazoyer à Aubervilliers :146 666,40 euros
- Schaeffer à Aubervilliers : 26 666,66 euros
- L'Union à Bobigny: 30 000,00 euros



- Paul Verlaine à La Courneuve : 333 333,33 euros
- Docteur Parat à Romainville: 306 666,40 euros
- Myriam David à Rosny-sous-Bois : 160 000,00 euros

- APPROUVE les conventions à conclure avec la CAF de la Seine-Saint-Denis relatives à la perception de ces subventions, pour une période de dix ans, dont les projets sont ci-annexés ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.